

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU PACTE MONDIAL

LES BONNES PRATIQUES DE F.INICIATIVAS



François Le Jeune, Gérant de F. Iniciativas, renouvelle son engagement et son adhésion aux 10 principes fondamentaux du pacte mondial des Nations Unies et à ce titre illustre les principes suivants :

- N° 1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme
- N° 4 : Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- N° 6 : Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession
- N° 8 : Proposer des initiatives pour que soit mieux prise en compte la responsabilité environnementale
- N° 9 : À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- N° 10 : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Persuadées que le développement économique de notre société ne peut se faire qu'à travers un développement durable, les préoccupations sociales, sociétales et environnementales sont intégrées au quotidien dans nos activités. Nous nous engageons également à faire une déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer nos collaborateurs, nos partenaires commerciaux et nos clients. Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendons publics les résultats de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial.

C'est dans cette optique globale que F. Inicativas a poursuivi ses efforts en 2018, en application directe des principes n°1, 4, 6, 8, 9 et 10 du Pacte Mondial.

✓ Illustration du principe n°1

F. Inicativas a poursuivi ses inspections des espaces de travail avec pour objectif d'identifier les risques auxquels sont exposés les salariés.

F. Inicativas a réalisé des formations sur les risques associés à l'utilisation d'un poste de travail. L'objectif était que tous les travailleurs aient accès à l'information et connaissent de façon précise les précautions à prendre.

En mesurant le nombre d'accidents survenant au travail, nous avons un suivi précis de l'efficacité de nos mesures. Au cours de l'année 2018, aucun accident n'a été comptabilisé. Nos efforts se poursuivent et nous restons vigilants en mettant en place des rappels périodiques.

✓ Illustration du principe n°4

Le secteur du conseil n'est pas un secteur à risque en ce qui concerne le travail forcé ou obligatoire.

F. Inicativas applique une politique de conciliation de la vie familiale et du travail et nous sommes conscients que ce respect de la vie privée de nos employés a des répercussions positives en termes de productivité et de résultats.

Pour la conciliation de la vie personnelle et du travail, l'entreprise réalise actuellement les actions suivantes : flexibilité dans le choix des jours de vacances, réduction de la journée pour motifs familiaux ou médicaux, télétravail, entre autres.

L'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire fait partie des principes de l'entreprise et nous n'avons jamais pu observer ce type de travail dans nos locaux.

À savoir que, les employés sont encouragés depuis janvier 2015 à participer à l'amélioration des conditions de travail. Des réunions sont régulièrement tenues à ce sujet, les suggestions des différents employés sont discutées, les plus favorables sont automatiquement soumises à la direction. Avec cette politique, nous

souhaitons atteindre un environnement de travail classé parmi les meilleurs au Québec.

Ainsi au cours de l'année 2018, nos activités de groupe continuent notamment d'être organisées régulièrement afin de développer le travail d'équipe. Nous accordons une grande importance aux relations humaines au sein de notre entreprise et sommes persuadés qu'un milieu de travail convivial est bénéfique autant pour les employées que pour l'employeur.

✓ Illustration du principe n°6

Une politique d'intégration et de suivi du personnel a été mise en place dès l'intégration dans l'organisation (présentation au personnel, mise en place de tutorat, entretien individuel de suivi).

Les actions d'évaluation et d'accompagnement ainsi que les enseignements généraux, professionnels et technologiques ont été mis en œuvre par notre propre entreprise.

F.Iniciativas lutte contre la discrimination et pour la diversité culturelle, en effet, dans la filiale canadienne, nous encourageons l'intégration et le recrutement d'employés de diverses nationalités (algérienne, marocaine, française et québécoise).

Nous continuer d'attacher une grande importance à la diversité culturelle de notre équipe qui permet non seulement un enrichissement personnel de chacun, mais une synergie de travail agréable.

✓ Illustration du principe n°8

Les services que propose F.Iniciativas ne présentent aucun risque pour l'environnement. Cependant, l'entreprise est consciente de devoir user de manière responsable des ressources naturelles pour réaliser ses services.

Durant l'année l'entreprise réalise des actions de recyclage du papier, du plastique, des cartouches d'encre, des piles et des capsules de café. À cet effet, des bacs visibles de par leur couleur et le logo de recyclage, ont été mis en place dans toutes les pièces de l'entreprise.

Nous avons réalisé plusieurs autres actions s'accordant aux principes fondamentaux du pacte mondial des Nations Unies:

- Les appareils électroniques non utilisés ou désuets ont été offerts à un organisme de charité, l'OPEQ.
- Un seul véhicule est mis à la disposition des employés pour les déplacements professionnels, à la mesure de nos besoins réels. Dans la grande région de Montréal, nous privilégions les transports en communs. Nous offrons d'ailleurs la prise en charge de la carte de transports à nos employés.

L'ensemble de ces mesures a vocation de nous permettre de diminuer davantage encore notre empreinte écologique et être ainsi plus respectueuse de notre écosystème.

Par ailleurs, F-Iniciativas Canada a fait l'acquisition d'une fontaine à eau (unité de filtration de l'eau du robinet, dotée d'une cartouche en charbon actif) a été installée dans nos locaux, incitant davantage nos employés et nos visiteurs à délaisser les contenants jetables et à revoir leur mode de consommation d'eau.

✓ Illustration du principe n°9

F-Iniciativas Canada s'est engagé à constituer des dossiers techniques pour nos clients, livrés en version électronique.

Afin de réduire les émissions de CO₂ et d'adopter une consommation responsable et durable, depuis le mois de janvier de 2014, nous remettons notre documentation technique sous format numérique et ainsi évitons les impressions papier. Le contenu de ces documents étant crypté, il ne peut être consulté qu'à l'aide d'une clé d'accès.

Nous croyons fermement en un modèle de commerce durable et respectueux de l'environnement, en corrélation avec notre stratégie de promotion des initiatives dans les secteurs de la recherche, du développement, de l'innovation technologique, et des investissements environnementaux.

En outre, afin de convaincre nos clients, nous calculons l'empreinte carbone de chaque dossier afin de communiquer auprès d'eux et les convaincre de ne plus leur livrer les versions papier. Cela vise à favoriser une meilleure prise en compte de notre responsabilité environnementale.

L'empreinte CO₂ de nos dossiers a pu être calculée grâce à la méthode Bilan Carbone® de l'ADEME : il s'agit d'une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre à partir de données facilement disponibles pour parvenir à une bonne évaluation des émissions directes ou induites par une activité, par exemple par l'impression de feuilles.

L'empreinte CO₂ d'un produit se rapporte au cycle de vie du produit depuis la matière première en passant par les différentes phases de production et le transport jusqu'à la consommation et le recyclage du produit. Ainsi, dans notre cas, il faut principalement prendre en compte :

- la consommation d'énergie utilisée,
- les transports générés par l'acheminement des matières premières (papier, encre, etc.) et par la livraison des dossiers,
- la fabrication des matières premières (papier, encre) et des imprimantes,
- la fin de vie des déchets engendrés, etc.

Nous avons ainsi calculé qu'un dossier de 150 pages (taille moyenne de nos dossiers) avait une empreinte carbone de **0.55 kg d'équivalent carbone**.

Pour nous, cela représente près de **5,5 kg d'équivalent carbone d'économies potentielles**, soit **20 kg de CO₂ par an**.

Nous avons utilisé les résultats de cette étude pour :

- 1) Lancer un plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Suite aux campagnes de promotion de l'utilisation des transports en commun parmi nos salariés menés intensivement au cours de l'année 2014, 90% d'entre eux ont maintenant recours aux transports en commun ou pratiquent la marche à pied ou le vélo pour se rendre sur le lieu de travail. Auparavant, nous avons déjà pris des mesures telles que choisir des locaux proches d'une station de métro et prendre en charge la carte d'abonnement mensuel de nos stagiaires afin de faciliter la transition à un mode écologique de déplacement.

- 2) Communiquer le montant des émissions, dans le but de convaincre nos clients de ne plus nous demander d'imprimer leurs dossiers.

Cette dernière volonté a été concrétisée depuis janvier 2014 avec l'envoi de la documentation technique sous format numérique. L'ensemble des dossiers sont envoyés uniquement en version numérique en indiquant, sur le support informatique, l'économie carbone réalisée grâce à la non-impression du dossier. Nous espérons ainsi favoriser auprès de nos clients des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Début 2015, ce moyen de transmission de la documentation a été totalement adopté et accepté par nos clients. Au vu des retours positifs de cette initiative, au cours de l'année 2016 nous avons étendu ce procédé pour tous nos échanges d'informations entre nous, nos clients et partenaires ainsi que le gouvernement.

En privilégiant de manière systématique la transmission de données par courriels ainsi que par des supports numériques (tels que CD ou clé USB) nous prévoyons d'ici quelques années une réduction significative des échanges papier au sein de notre entreprise.

En interne, une imprimante plus moderne et moins consommatrices d'énergie a été achetée (location longue durée) de manière à économiser l'impression.

Nous avons digitalisé l'ensemble de nos dossiers clients. Les cartables ont été offerts à un organisme de charité 'partage ressource » pour être distribués par la suite à des familles démunies dans le cadre de la rentrée scolaire 2019.

✓ Illustration du principe n°10

L'entreprise adopte un code éthique et une politique refusant toute forme de corruption.

La politique d'allocation de dépenses de l'entreprise est connue des employés, et la responsable RH se charge de contrôler la provenance des dépenses.